



CENTRE GOUVERNEMENTAL  
DE CYBERDÉFENSE

# AC-02(11)

Conditions d'utilisation

Juill. 2026



# Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

*Access Control*

## AC-02(11) – Conditions d'utilisation (PcEE)

### Énoncés :

Appliquer [Affectation : circonstances et/ou conditions d'utilisation définies par l'organisation] aux [Affectation : comptes du système définis par l'organisation].

Responsable : Aucun

### Discussion :

Le fait de préciser et d'appliquer des conditions d'utilisation aide à appliquer le principe de droit d'accès minimal, à accroître l'imputabilité de l'utilisatrice ou utilisateur et à permettre une surveillance efficace des comptes. La surveillance des comptes implique que des alertes sont générées si l'utilisation d'un compte contrevient aux paramètres organisationnels. Les organisations peuvent décrire les conditions ou les circonstances particulières selon lesquelles les comptes du système peuvent être utilisés, comme en limitant l'utilisation à certains jours de la semaine, à certaines heures du jour ou à une durée précise.